

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	11
- votants	12
- absents	3

Date de convocation :

2 février 2022

Date d'affichage :

2 février 2022

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 005-210501458-20220208-019_2022-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du 08 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 08 février à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absent et représenté : Claude GUET (a donné procuration à Monique JANIK)

Absents : Isabelle DE COLOMBEL – Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 019/2022 : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION ET DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR L'IMPLANTATION D'UN COFFRET ELECTRIQUE ET L'ENFOUISSEMENT DE CANALISATIONS

Le Maire explique qu'afin de raccorder une nouvelle unité de production électrique située dans la zone artisanale des Foulons, ENEDIS propose la signature de deux conventions :

- pour la mise à disposition d'un emplacement de 20 m² sur la parcelle BC304, afin d'y installer un poste de transformation,
- pour l'établissement d'une servitude pour le passage de 4 canalisations souterraines, sur les parcelles communales cadastrées BC304, BC94 et BC306

Le Maire fait lecture des deux conventions.

Le Conseil Municipal délibère et décide de :

- **APPROUVER** les deux conventions proposées par ENEDIS
- **AUTORISER** le Maire à signer lesdites conventions annexées à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

17 FEV. 2022